

Règlement de la Bourse Aux Jeux d'Occasion au Marathon du Jeu

Article 1 - Organisateur

L'association **La Fabrique du Lien** est en charge de la **BAJO**, la **Bourse Aux Jeux d'Occasion** qui se tiendra au Marathon du Jeu le samedi 28 novembre 2026.

Article 2 - Inscription

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le déposant.

Seules des personnes physiques majeures sont éligibles en tant que vendeurs.

La BAJO est réservée aux particuliers (visiteurs) et non aux professionnels.

L'inscription s'effectue sur place pendant la manifestation.

Toute personne désireuse de vendre des jeux devra présenter une pièce d'identité.

Un formulaire en annexe devra être rempli de préférence en amont ou à défaut sur place.

Le vendeur y indiquera le nom des jeux qu'il souhaite vendre, sa catégorie (âge), ainsi que le prix de vente souhaité (en euro entier).

Le nombre de jeux à la vente par personne est limité à **10 jeux**.

Les frais d'inscription d'un **montant de 2 euros** sont à régler uniquement en espèces au moment du dépôt des jeux.

Article 3 - Dépôt des jeux

Les jeux ainsi que le formulaire rempli devront être déposés dans la zone dédiée à la BAJO **le samedi 28 novembre 2026 de 10h à 17h**.

L'association se réserve le droit de refuser un jeu qui ne respecterait pas les informations de l'Article 4.

Chaque jeu mis en vente sera étiqueté avec un code propre à la BAJO et son prix de vente.

La liste des jeux mis en vente sera complétée et signée par les deux parties.

Toutefois, si l'espace ne permettait plus de recevoir des jeux, l'association se réserve le droit de refuser tout nouveau dépôt.

Article 4 - Informations concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être propres et en bon état, complets ou jouables (dans le cas contraire indiquer les éléments manquants dans la colonne "observations" du formulaire).

Les lots de jeux ne sont pas acceptés sauf s'il s'agit du jeu de base avec son (ou ses) extension(s).
Ne pas mettre d'étiquette de prix sur les boîtes.

Article 5 - Vente des jeux aux festivaliers

La vente des jeux est accessible pendant la manifestation du Marathon du Jeu **le samedi 28 novembre 2026 de 11h à 22h00**.

L'achat des jeux s'effectue **uniquement en espèces**.

Article 6 - Responsabilité

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, l'association La Fabrique du Lien ne pourra être tenu pour responsables après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un jeu pendant la BAJO.

Aucun jeu ne sera repris ou échangé.

Chaque jeu pourra être vérifié par les acheteurs sur place avant acquisition.

Article 8 - Reprise des jeux invendus

Les vendeurs pourront récupérer leurs jeux invendus le samedi 28 novembre 2026 au plus tard à 22h30, suivant la liste des jeux, signée lors du dépôt, et présentation de leur pièce d'identité.

Si une autre personne est chargée de récupérer les jeux invendus du déposant, ce dernier devra le signaler lors du dépôt.

Les jeux non récupérés à la fin de la manifestation, c'est-à-dire le samedi 28 novembre 2026 après 22h30, seront considérés comme don à l'association La Fabrique du lien.

Article 9 - Paiement des jeux vendus

Le paiement des ventes se fera en uniquement en espèces sur place.

BAJO - MARATHON DU JEU 2026

Remplir le formulaire en majuscules

Référence : (n° fiche d'inscription + initiales, exemple : 1-KH)

NOM du déposant	
PRENOM du déposant	
TELEPHONE	
MAIL	
NOM de la personne qui récupère les jeux	
PRNOM de la personne qui récupère les jeux	

N°	NOM DU JEU	AGE	PRIX	OBSERVATION
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
Total des ventes (rempli par les organisateurs)				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Bourse Aux Jeux d'Occasion du Marathon du Jeu et m'engage à m'y conformer.

Je règle les frais d'inscription d'un montant de 2 euros en espèces.

Date :

Signature :

A remplir à la reprise des jeux invendus

Je déclare avoir repris les jeux invendus m'appartenant.

Je déclare avoir perçu le montant total de la vente de mes jeux en espèces.

Date :

Signature :